

# Flash

**Avril 2023**

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* d'avril :

1. Nomination au sein de la direction commerciale
2. Rendez-vous du Courtage - Marseille du 4 avril... Merci de votre visite !
3. Rendez-vous du Courtage de Lyon
4. Déclaration de revenus 2023 : dates limites et procédure
5. Fausse couche : les députés votent la mise en place d'un arrêt de travail indemnisé sans délai de carence (source Prévislima)
6. Dès 2024, les protections périodiques réutilisables seront remboursées pour les femmes de moins de 25 ans (source Prévislima)
7. **Dossier «Retraites»** : Retraites complémentaires : l'Agirc-Arrco affiche un excédent de plus de 5 milliards d'euros en 2022 (source Prévislima)
8. Formations éligibles DDA Optimum assurance vie avec l'expertise de Factorielles
9. **Optimum Gestion Financière** : Les tumultes du secteur bancaire inquiètent



## Nomination au sein de la direction commerciale

J'ai le plaisir de vous annoncer la nomination de **Jérôme Aubry** au poste de Directeur commercial adjoint depuis ce début d'année 2023.

Arrivé au sein d'Optimum Vie en avril 2014 en tant que délégué commercial, il bénéficie désormais d'une solide expérience et nous sommes confiants qu'il relèvera ce défi avec succès.

Nous lui adressons encouragements et vœux de succès.

**Dominique Rigaud**  
Directeur commercial

## Rendez-vous du Courtage - Marseille du 4 avril... Merci de votre visite !

Nous avons eu le plaisir de vous accueillir particulièrement nombreux sur notre stand de ce rendez-vous désormais incontournable pour tous les courtiers de PACA, et du Languedoc Roussillon.

Nous vous remercions de votre visite et restons à votre disposition pour vous accompagner et vous apporter toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.



**LES  
RENDEZ-VOUS  
DU COURTAGE  
MARSEILLE**



## Rendez-vous du Courtage | Lyon

Nous serons présents à la troisième édition des Rendez-vous du Courtage de Lyon qui aura lieu le **mardi 20 juin 2023 au Centre des Congrès de Lyon (50 quai Charles de Gaulle)**.

Nous serons ravis de vous y accueillir et espérons vous voir nombreux lors de cet événement dédié aux distributeurs de produits d'assurance de la Région Rhône-Alpes Auvergne.

## Déclaration de revenus 2023 : dates limites et procédure

Le calendrier et les dates limites pour effectuer la déclaration de revenus 2023 (portant sur les revenus perçus en 2022) sont désormais connus.

Le service de déclaration en ligne ouvrira à compter du 13 avril prochain, a indiqué hier la Direction générale des Finances publiques dans un communiqué.

En ligne, sous format papier, automatique : quand et comment déclarer ses revenus ?

### Déclaration en ligne

Selon leur département de résidence, les contribuables disposent d'un délai plus ou moins long pour réaliser leur déclaration en ligne. Ces derniers auront jusqu'au :

- 25 mai 2023 : pour les départements n° 1 à 19 et les non-résidents ;
- 1<sup>er</sup> juin 2023 : pour les départements n°3 20 à 54 ;
- 8 juin 2023 : pour les départements n° 55 à 976.

Pour déclarer ses revenus, ils devront se rendre sur le site des impôts et respecter la marche à suivre.

### Déclaration sous format papier

Pour rappel, depuis 2019, la déclaration de revenus doit en principe se faire en ligne. Toutefois certains contribuables conservent la possibilité de la faire sous format papier. Il s'agit des personnes :

- Dont la résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet ;
- Qui vivent dans une zone blanche



(zone où il n'existe aucun service mobile disponible) ;

- Qui ne sont pas en mesure d'utiliser correctement le service de télédéclaration, bien que leur résidence principale soit équipée d'un accès internet ;
- Qui ont explicitement manifesté leur volonté de recevoir une déclaration papier depuis avril 2020.

Pour ces personnes, l'administration fiscale leur adressera, entre le 6 et le 25 avril, un courrier de déclaration préremplie. Il leur faudra alors vérifier les informations qui y sont contenues et les corriger au besoin. Quoi qu'il en soit, elles auront jusqu'au 22 mai 2023 au plus tard pour réaliser leur déclaration, et ce, quel que soit leur département de résidence.

### Déclaration automatique

Mise en place en 2020, la déclaration automatique permet de simplifier la déclaration des revenus en dispensant certains contribuables du dépôt

de celle-ci. En cas d'éligibilité au dispositif, l'administration enverra :

- **Un courriel d'information sur ce nouveau dispositif.** Ce courriel signalera au contribuable que le récapitulatif des informations connues par l'administration fiscale est disponible, pour vérification, dans son espace particulier ;
- **Par courrier,** la nouvelle déclaration de revenus sous un format adapté, accompagnée de documents présentant ce nouveau mode de déclaration.

Si les informations contenues dans la déclaration sont correctes, alors elles seront automatiquement validées, sans action de la part du contribuable. Au contraire, si certains éléments sont incorrects ou manquants alors il faudra les déclarer en ligne ou sous format papier.

Article complet sur : <https://www.previsima.fr/actualite/declaration-de-revenus-2023-dates-limites-et-procedure.html>

## Fausse couche : les députés votent la mise en place d'un arrêt de travail indemnisé sans délai de carence (source Prévisima)



Le 8 mars dernier, la proposition de loi de la députée MoDem de Loire-Atlantique Sandrine Josso, visant à favoriser l'accompagnement psychologique des couples confrontés à une fausse couche a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale.

Un amendement du Gouvernement au texte a également été adopté. Il vise à « *permettre aux femmes ayant subi une interruption spontanée de grossesse de pouvoir bénéficier d'une indemnisation pendant leur arrêt de travail, sans délai de carence, à la différence d'un arrêt maladie 'classique' financé au titre de l'Assurance maladie* ».

Selon l'exposé des motifs de l'amendement, il s'agit de créer « *un régime d'indemnisation spécifique pour permettre aux femmes concernées de ne pas subir de préjudice financier lorsqu'elles se remettent des souffrances physiques et psychologiques engendrées par l'interruption spontanée de grossesse* » ayant eu lieu avant la 22<sup>e</sup> semaine d'aménorrhée.

Cette suppression du délai de carence, qui concernera les secteurs privé et public, est ouvert aux arrêts maladie prescrits par un médecin ou une sage-femme « à compter d'une date prévue par décret et au plus tard le 1er janvier 2024 ».

Dans le détail, le 6 mars dernier, le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, a affirmé la volonté du Gouvernement que la mesure puisse s'appliquer au cours de l'année 2023 dans la fonction publique et début 2024 dans le secteur privé (source : Libération).

En outre, afin d'améliorer la prise en charge des personnes confrontées, la proposition de loi, qui a été enrichie par les députés, prévoit... la suite sur Prévisima : <https://www.previsima.fr/actualite/fauche-couche-les-deputes-votent-la-mise-en-place-dun-arret-de-travail-indemnisé-sans-delai-de-carence.html>

## Dès 2024, les protections périodiques réutilisables seront remboursées pour les femmes de moins de 25 ans (source Prévisima)

Dès l'année prochaine, les protections périodiques réutilisables seront remboursées pour les jeunes femmes de moins de 25 ans afin de lutter contre la précarité menstruelle. C'est ce qu'a annoncé ce lundi la Première ministre Élisabeth Borne dans l'émission « C à vous » sur France 5. Cette mesure sera inscrite dans le budget 2024.

« *Je trouve que c'est impensable que les femmes ne puissent pas avoir les protections dont elles ont besoin et qu'elles souhaitent* », a-t-elle déclaré.

Concrètement, pourraient être remboursées par la Sécurité sociale les culottes menstruelles, les serviettes lavables ou encore les coupes menstruelles (ou « cups »). Pour bénéficier de cette prise en charge, les protections périodiques devront être achetées en pharmacie, sans qu'il y ait pour autant besoin d'une ordonnance, a précisé la Première ministre.

Pour compléter son action, le Gouvernement entend aider les collectivités et les établissements à installer des distributeurs de protections périodiques, mais aussi doubler



les crédits aux associations à horizon 2027. Ces dernières pourront ainsi acheter et distribuer 30 à 40 % de protections périodiques réutilisables pour les femmes en précarité.

Source Prévisima : <https://www.previsima.fr/actualite/vers-une-meilleure-prise-en-charge-psychologique-des-fausses-couches.html>



# Retraites complémentaires : l'Agirc-Arrco affiche un excédent de plus de 5 milliards d'euros en 2022 (source Prévisima)

En 2022, l'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire de 13 millions de retraités du privé, a affiché un excédent technique de 5,6 milliards d'euros (hors résultat financier), après un excédent de 2 milliards d'euros en 2021 et un déficit de 6 milliards d'euros en 2020, en raison de la crise liée au Covid.

Cette bonne santé du régime s'explique par un accroissement des cotisations de 6,3 %, principalement lié à une progression de la masse salariale des entreprises du secteur privé de 9,1 %. En effet, dans le détail, on dénombrait en 2022 près de 600 000 créations d'emplois ainsi qu'une hausse du salaire moyen de 5,9 %.

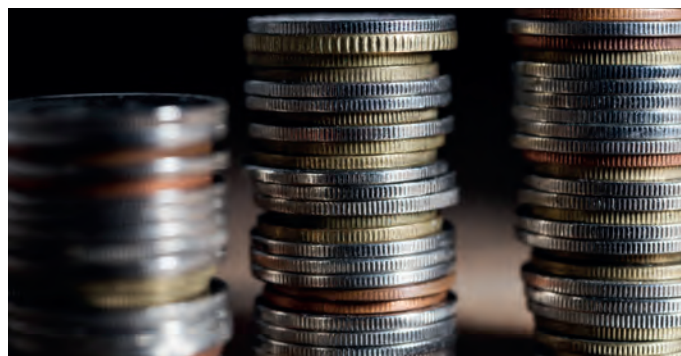
Le résultat 2022 de l'Agirc-Arrco confirme la solidité du pilotage par les partenaires sociaux qui garantit :

- le paiement des retraites à chaque génération sans peser sur les générations futures ;
- la continuité de ressources des assurés ;
- le versement des retraites dans les délais.

D'ailleurs, ce résultat excédentaire conforme au pilotage pluriannuel du régime a permis aux partenaires sociaux de revaloriser en novembre dernier le montant des pensions de retraite complémentaires à hauteur de 5,12 %, tout en garantissant les droits futurs de toutes les générations.

S'agissant du montant des réserves détenues par le régime, son niveau est resté stable. Dans le détail, à la clôture de l'exercice fin 2022, elles s'élevaient à 68 milliards d'euros.

Pour rappel, les réserves du régime sont constituées pour faire face aux crises et aux aléas économiques et démographiques et ainsi garantir le paiement des retraites sur le long terme, sans peser sur les générations futures. Sur ce point, une règle d'or a été instaurée par le régime :



disposer à tout moment, sur 15 ans glissants, d'une réserve équivalente à 6 mois d'allocations annuelles.

Sur la question des réserves, durant ces dernières années, l'Agirc-Arrco s'est montré capable de faire face aux crises et aux aléas économiques et démographiques, grâce à la maîtrise de ses ressources (maintien du recouvrement) et à une mobilisation de ses réserves. Ainsi, sur les 15 dernières années, le régime a utilisé 37 milliards d'euros de réserves ponctuellement en période de crise, pour verser les retraites ou attribuer des droits sans contrepartie de cotisations et sans recourir à la dette.

« La solidité financière de l'Agirc-Arrco démontre l'efficacité du pilotage des partenaires sociaux, représentants des salariés et des entreprises. Tout en contribuant au maintien du pouvoir d'achat des retraités, l'Agirc-Arrco respecte sa trajectoire financière et ses engagements en consolidant le pacte entre les générations, sans avoir un euro de dette », s'est félicitée Brigitte Pisa, Présidente de l'Agirc-Arrco.

Source Prévisima : <https://www.previsima.fr/actualite/retraites-complementaires-lagirc-arrco-affiche-un-excedent-de-plus-de-5-milliards-deuros-en-2022.html>

## Formations éligibles DDA



Comme depuis plusieurs années nous renouvelons cette année encore les formations en présentielles qui seront dispensées avec notre partenaire Factorielles dans les différentes régions.

Ces formations, réservées à nos fidèles apporteurs vous permettront de cumuler 7 h de formation DDA ; Vous recevrez prochainement une invitation de la part de votre inspecteur ou de la direction commerciale. Le programme vous sera communiqué dans les invitations.

## Avec l'expertise de



Les dates retenues sont les suivantes :

Bordeaux	30 mai
Toulouse	1 <sup>er</sup> juin
Paris Centre	6 juin
Paris Ouest	8 juin
Nancy	22 juin
Lyon	27 juin
Brignoles	29 juin

Au plaisir de vous retrouver lors de ces réunions propices au développement des compétences et à la convivialité.

# Optimum Gestion Financière : Les tumultes du secteur bancaire inquiètent

## Les déboires des banques régionales américaines et le risque de contagion

En mars, quelques banques régionales américaines ont été victimes de leur mauvaise gestion du risque de taux. Pour satisfaire les retraits importants de dépôts de leurs clients, *Silicon Valley Bank* (« SVB ») et *Signature Bank* ont été contraintes à réaliser des pertes importantes sur leur portefeuille de bons du trésor américain. Au mépris des principes de gestion du risque de taux, ces positions n'étaient pas correctement couvertes. Aussi, les valeurs de marché de ses obligations ont été négativement impactées par la forte hausse des taux observée depuis 1 an. L'organisme américain de garanti des dépôts (« FDIC ») est intervenu pour étendre la garantie aux dépôts supérieurs à 250 000 \$ et ainsi contenir l'inquiétude des ménages et des entreprises. Dans le même temps, la *Réserve fédérale américaine* (« Fed ») a fourni des liquidités 1 an aux banques américaines pour éviter une crise. Rappelons que la régulation américaine est allégée pour les banques dont les actifs sont inférieurs à 250 Mds\$. Cet incident se cantonne à ces banques régionales et la réaction rapide et ordonnée du régulateur a été rassurante.

Néanmoins, les actions et obligations du secteur bancaire ont souffert en raison du risque de contagion et de l'incertitude ambiante. La pression s'est alors accentuée sur *Crédit Suisse* déjà fragilisé par de multiples scandales. La *Banque nationale suisse* a déclaré qu'elle fournirait jusqu'à 50 Mds de francs (9 % de son bilan) à la banque helvétique en cas de besoin, après que l'action a chuté de 25 %. C'est finalement *UBS* qui rachète, à l'aide du gouvernement suisse, son concurrent pour 3 Mds de francs pour éviter la faillite. Paradoxalement les détenteurs de dettes subordonnées sont moins bien protégés que les actionnaires car les obligations les plus subordonnées, dites *AT1*, sont évaluées à zéro. **Nous ne détenons ni d'actions, ni d'obligations *Crédit Suisse*, *UBS*, *SVB* et *Signature Bank*. De plus, nous ne détenons aucunes obligations *AT1*, segment ayant le plus souffert.**

Depuis fin mars, la situation s'est apaisé grâce aux actions menées par les autorités américaines puis suisses. Selon nous, le système bancaire international, et principalement les grandes banques systémiques, sont depuis 2008 soumises à plus de contrôle et affichent une solvabilité confortable. Nous estimons donc que le risque d'implosion du système bancaire est faible.

## Les banques centrales ne vacillent pas

Malgré la crise bancaire, la *Fed*, la *Banque centrale européenne* (« BCE »), la *Banque d'Angleterre* et la *Banque nationale suisse* ont toutes réhaussé leur taux directeur fin mars face à une inflation qui reste très élevée. La *BCE* a maintenu son cap avec une hausse de 0,50 % car l'inflation

cœur, excluant l'énergie et l'alimentation, s'établissait à 5,6 %, bien au-delà de l'objectif de l'institution (2,0 %). Le taux de dépôt s'établit désormais à 3,0 % contre -0,5 % il y a moins d'un an. De même, la fourchette de taux directeur de la *Fed* atteint 4,75-5,00 % contre 0,00-0,25 % l'an dernier. Les institutions monétaires observent un ralentissement bienvenu de l'inflation énergétique, mais l'inflation alimentaire et l'inflation cœur poursuivent dangereusement leur accélération.

Alors que les marchés anticipaient le « pivot » de la *Fed*, celui-ci n'est pas encore arrivé. Les bonnes nouvelles sur le front de l'emploi, retardent l'échéance, car le second objectif de la *Fed* (celui du plein emploi), n'est pas menacé par ses multiples hausses de taux directeurs. Ce durcissement des politiques monétaires continue de peser sur la performance des obligations et des actions, mais un revirement serait positif pour les marchés. Toutefois, la fin des hausses rapides des taux directeurs commencent à être anticipée par les investisseurs.

## La qualité des données économiques est étonnante

Le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année se clôture sur une note positive du côté des indicateurs économiques. Alors qu'une récession était largement anticipée pour la zone euro, la pression à la baisse sur les prix et l'insolente résilience des indicateurs d'activité *PMI* surprend.

En zone euro, l'indice *PMI Composite* a de nouveau surpris à la hausse en mars, passant de 52 à 54 (son plus haut niveau depuis mai 2022). Cela renforce les arguments en faveur d'un rebond du *PIB* de la zone euro au T1 2023, après une croissance nulle au T4 2022. Cette hausse de l'indice est attribuable à l'augmentation de l'indice *PMI* des services. Par ailleurs, la baisse des prix de l'énergie, le désengorgement des chaînes d'approvisionnement grâce à la réouverture de la Chine favorisent une amélioration de la confiance des entreprises et des consommateurs.

Pour les mois à venir, plusieurs facteurs laissent présager une note positive pour les performances des marchés actions. En effet, le risque de récession marquée semble s'atténuer, les prix à la consommation se stabilisent et s'orientent à la baisse, les politiques monétaires restrictives arrivent en fin de course et le rebond de l'économie chinoise entraîne avec lui l'économie mondiale.

Performances 2023*	Fonds	Indice
Optimum Actions	11,76	10,73
Optimum Actions Internationales	8,55	8,63
Optimum Patrimoine	5,47	5,57
Optimum Obligations	0,85	0,95
Fonds Optimum Actions Canada (R)	4,84	5,43

\*Nettes de frais de gestion au 14 avril 2023

### OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles  
75008 Paris, France  
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com  
optimumvie.com/linkedin

